

Le 29 mai 2020

Monsieur Bruno TRACHE  
Maire de la Commune  
de NOYELLES-LES-VERMELLES

à

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL CONVOCATION

Chères et Chers Collègues,

J'ai l'honneur de vous convier à la prochaine réunion du Conseil municipal qui se tiendra à la Salle Europa **le jeudi 4 juin à 18h30**, afin d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour suivantes :

- constitution des commissions municipales
- désignation des délégués dans les organismes extérieurs
- délégations d'attributions du conseil municipal au maire
- détermination du nombre d'administrateurs du CCAS
- bourses communales d'étude

Vous remerciant de votre présence, je vous prie d'agréer, chères et chers Collègues, l'assurance de ma considération la meilleure.

Le Maire,

Bruno TRACHE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le 4 juin à 18 h 30  
le Conseil Municipal s'est réuni à la salle Europa afin de  
respecter les mesures sanitaires et les règles de  
distanciation physique sous la présidence de Monsieur  
Bruno TRACHE, Maire, en suite de convocation en date  
du 29 mai courant, dont un exemplaire a été affiché à la  
porte de la Mairie.

**Étaient présents** : Tous les Conseillers Municipaux en exercice.

**Monsieur Etienne IOZELLI** est élu secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**OBJET : ELECTION DES DELEGUES DE LA COMMUNE AU SEIN DU R.A.D.A.M (Relais associatif en direction d'activités mandataires)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au sein du RADAM ;

VU les candidatures de Mme Sandra RICQ et M Léon COPIN en tant que délégués titulaires et de Mme Sylvie MARTIN en tant que déléguée suppléante ;

Le Conseil Municipal,

**ELIT**

**avec 16 voix pour et 3 abstentions: M Copin, Mme Brenner , M Pruvost**

**Mme Sandra RICQ** en tant que déléguée titulaire et **Mme Sylvie MARTIN** en tant que déléguée suppléante au sein du RADAM.

Fait à NOYELLES-LES-VERMELLES

Les jour mois et an que dessus

Le Maire,

Bruno TRACHE



REÇU LE 17 JUIN 2020



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le 4 juin à 18 h 30  
le Conseil Municipal s'est réuni à la salle Europa afin de  
respecter les mesures sanitaires et les règles de  
distanciation physique sous la présidence de Monsieur  
Bruno TRACHE, Maire, en suite de convocation en date  
du 29 mai courant, dont un exemplaire a été affiché à la  
porte de la Mairie.

**Étaient présents** : Tous les Conseillers Municipaux en exercice.

**Monsieur Etienne IOZELLI** est élu secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**OBJET : ELECTION DES DELEGUES DE LA COMMUNE AU SEIN DU CENTRE  
INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES (CIASFPA)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au sein du CIASFPA ;

VU les candidatures de Mme Sandra RICQ et M Léon COPIN en tant que délégués titulaires et de  
Mme Sylvie MARTIN en tant que déléguée suppléante ;

Le Conseil Municipal,

**ELIT**

**avec 16 voix pour et 3 abstentions: M Copin, Mme Brenner , M Pruvost**

**Mme Sandra RICQ** en tant que déléguée titulaire et **Mme Sylvie MARTIN** en tant que déléguée  
suppléante au sein du CIASFPA.

Fait à NOYELLES-LES-VERMELLES

Les jour mois et an que dessus

Le Maire,



Bruno TRACHE

REÇU LE 17 JUN 2020



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt, le 4 juin à 18 h 30  
le Conseil Municipal s'est réuni à la salle Europa afin de  
respecter les mesures sanitaires et les règles de  
distanciation physique sous la présidence de Monsieur  
Bruno TRACHE, Maire, en suite de convocation en date  
du 29 mai courant, dont un exemplaire a été affiché à la  
porte de la Mairie.

**Étaient présents :** Tous les Conseillers Municipaux en exercice.

**Monsieur Etienne IOZELLI** est élu secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**OBJET : CREATION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-22 ;

Considérant que le conseil municipal peut créer des commissions chargées d'étudier des questions soumises au conseil ;

Considérant qu'il convient de créer des commissions de travail sur les bases des différentes compétences attribuées à la collectivité ;

Considérant que le maire est président de droit de ces commissions ;

Le Conseil Municipal,

**DECIDE**

**DE FIXER** à huit le nombre de commissions permanentes chargées de préparer les dossiers du conseil municipal ;

**DE CONSTITUER** les commissions de travail de la façon suivante :

1ère commission : Finances-Ressources Humaines-Urbanisme

2ème commission : Travaux- Cadre de Vie- Environnement

3ème commission : Sécurité-Tranquillité publique

4ème commission : Appel d'offres-Handicap-Intergénérationnel

5ème commission : Enseignement-Jeunesse-Petite enfance

6ème commission : Festivités,cérémonies, culture

7ème commission : Sport, associations

8ème commission : Communication, numérique

**DE DESIGNER** les membres de chaque commission comme suit :



**1ère commission** : Finances-Ressources Humaines-Urbanisme

**Président** : Bruno TRACHE

**Membres** : Marie-France BOCQUET, Philippe BOULERT, Mikaël DUBOIS, Sandra RICQ, Jean-Pierre COMPAGNON, Frédéric DUVAL, Emilie LEFEBVRE, Léon COPIN.

**2ème commission** : Travaux- Cadre de Vie- Environnement

**Président** : Bruno TRACHE

**Membres** : Marie-France BOCQUET, Philippe BOULERT, Jean-Pierre COMPAGNON, Sandra RICQ, Dominique DUBOIS, Mikaël DUBOIS, Frédéric DUVAL, Etienne IOZZELLI, Stéphanie BOE, Emilie LEFEBVRE, Jean-Claude ROBIN, Leslie DZIURLA, André PRUVOST.

**3ème commission** : Sécurité-Tranquillité publique

**Président** : Bruno TRACHE

**Membres** : Marie-France BOCQUET, Philippe BOULERT, Mikaël DUBOIS, Jean-Pierre COMPAGNON, Etienne IOZZELLI, Frédéric DUVAL, Leslie DZIURLA, Dominique DUBOIS, Angélique WALBECQ, Jean-Claude ROBIN, Françoise BRENNER.

**4ème commission** : Appel d'offres-Handicap-Intergénérationnel

**Président** : Bruno TRACHE

**Membres** : Marie-France BOCQUET, Philippe BOULERT, Sandra RICQ, Sylvie MARTIN, Emilie LEFEBVRE, Angélique WALBECQ, Mikaël DUBOIS, Jean-Pierre COMPAGNON, Leslie DZIURLA, Frédéric DUVAL, Jean-Claude ROBIN, Stéphanie BOE, Léon COPIN.

**5ème commission** : Enseignement-Jeunesse-Petite enfance

**Président** : Bruno TRACHE

**Membres** : Marie-France BOCQUET, Philippe BOULERT, Stéphanie BOE, Angélique WALBECQ, Sandra RICQ, Leslie DZIURLA, Etienne IOZZELLI, Mikaël DUBOIS, Sylvie MARTIN, Floriane DUBOIS, André PRUVOST.

**6ème commission** : Festivités-Cérémonies-Culture

**Président** : Bruno TRACHE

**Membres** : Marie-France BOCQUET, Philippe BOULERT, Emilie LEFEBVRE, Dominique DUBOIS, Sandra RICQ, Jean-Pierre COMPAGNON, Leslie DZIURLA, Mikaël DUBOIS, Sylvie MARTIN, Frédéric DUVAL, Stéphanie BOE, Jean-Claude ROBIN, Angélique WALBECQ, Etienne IOZZELLI, Floriane DUBOIS, Françoise BRENNER.

**7ème commission : Sport-Associations**

**Président** : Bruno TRACHE

**Membres** : Marie-France BOCQUET, Philippe BOULERT, Dominique DUBOIS, Etienne IOZZELLI, Jean-Claude ROBIN, Mikaël DUBOIS, Jean-Pierre COMPAGNON, Angélique WALBECQ, Floriane DUBOIS, André PRUVOST.

**8ème commission : Communication-Numérique**

**Président** : Bruno TRACHE

**Membres** : Marie-France BOCQUET, Philippe BOULERT, Frédéric DUVAL, Etienne IOZZELLI, Sandra RICQ, Jean-Pierre COMPAGNON, Emilie LEFEBVRE, Sylvie MARTIN.

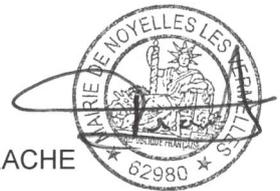
Lors de leur première réunion, les commissions désigneront un Vice-Président qui pourra les convoquer et les présider en cas d'absence ou d'empêchement du maire.

Fait à NOYELLES-LES-VERMELLES

Les jour mois et an que dessus

Le Maire,

Bruno TRACHE



REÇU LE 17 JUIN 2020



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt, le 4 juin à 18 h 30  
le Conseil Municipal s'est réuni à la salle Europa afin de  
respecter les mesures sanitaires et les règles de  
distanciation physique sous la présidence de Monsieur  
Bruno TRACHE, Maire, en suite de convocation en date  
du 29 mai courant, dont un exemplaire a été affiché à la  
porte de la Mairie.

**Étaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice.**

**Monsieur Etienne IOZELLI est élu secrétaire de séance.**

\*\*\*\*\*

**OBJET : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) -fixation du nombre d'administrateurs**

VU l'article R 123-7 du Code de l'action sociale et des familles qui dispose que le Conseil Municipal fixe par délibération le nombre d'administrateurs du CCAS ;

CONSIDERANT que le conseil d'administration, présidé de droit par le Maire, est composé à parité d'élus municipaux et de membres issus de la société civile, dans une proportion de 8 minimum à 16 maximum, en plus du Maire.

Les représentants de la société civile sont nommés par arrêté du maire et représentent 4 catégories d'associations : personnes âgées et retraités, personnes handicapées, insertion et lutte contre l'exclusion, union départementale des associations familiales.

Le Conseil Municipal,

**DECIDE**

**17 voix pour , 2 abstentions: Mme Brenner et M Pruvost**

**-DE FIXER** à 8 (4 élus et 4 membres de la société civile) le nombre d'administrateurs au sein du CCAS.

Fait à NOYELLES-LES-VERMELLES

Les jour mois et an que dessus

REÇU LE 17 JUN 2020



Le maire  
  
Bruno TRACHE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le 4 juin à 18 h 30  
le Conseil Municipal s'est réuni à la salle Europa afin de  
respecter les mesures sanitaires et les règles de  
distanciation physique sous la présidence de Monsieur  
Bruno TRACHE, Maire, en suite de convocation en date  
du 29 mai courant, dont un exemplaire a été affiché à la  
porte de la Mairie.

**Étaient présents** : Tous les Conseillers Municipaux en exercice.

**Monsieur Etienne IOZELLI est élu secrétaire de séance.**

\*\*\*\*\*

**OBJET : DELEGATIONS AU MAIRE POUR EXERCER CERTAINES FONCTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22 ;

Considérant qu'il y a intérêt, en vue de la bonne marche de l'administration communale, à donner à Monsieur le Maire certaines délégations prévues par l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le Conseil Municipal,

**DECIDE**

qu'en application de cet article Monsieur le Maire peut :

1° arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;

**16 voix pour et 3 abstentions: M Copin, Mme Brenner, M Pruvost**

2° fixer, dans la limite de 500 €, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;

**16 voix pour, 1 voix contre : M Copin, 2 abstentions: Mme Brenner, M Pruvost**

3° prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

**16 voix pour, 1 voix contre : M Copin, 2 abstentions : Mme Brenner, M Pruvost**

4° décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

**16 voix pour et 3 abstentions: M Copin, Mme Brenner, M Pruvost**

5° passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

**16 voix pour et 3 abstentions: M Copin, Mme Brenner, M Pruvost**



6° créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

**16 voix pour et 3 abstentions: M Copin, Mme Brenner, M Pruvost**

7° prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

**16 voix pour et 3 abstentions: M Copin, Mme Brenner, M Pruvost**

8° accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

**16 voix pour et 3 abstentions: M Copin, Mme Brenner, M Pruvost**

9° décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

**16 voix pour et 3 abstentions: M Copin, Mme Brenner, M Pruvost**

10° fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

**16 voix pour et 3 abstentions: M Copin, Mme Brenner, M Pruvost**

11° fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

**16 voix pour et 3 abstentions: M Copin, Mme Brenner, M Pruvost**

12° décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;

**16 voix pour et 3 abstentions: M Copin, Mme Brenner, M Pruvost**

13° fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

**16 voix pour et 3 abstentions: M Copin, Mme Brenner, M Pruvost**

14° exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code dans les conditions que fixe le conseil municipal ;

**16 voix pour et 3 abstentions: M Copin, Mme Brenner, M Pruvost**

15° intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, donc tant en défense qu'en demande et ce devant toutes les juridictions, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants ;

**16 voix pour et 3 abstentions: M Copin, Mme Brenner, M Pruvost**

16° donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

**16 voix pour et 3 abstentions: M Copin, Mme Brenner, M Pruvost**

17° exercer ou de déléguer, en application de l'article L. 214-1-1 du code de l'urbanisme, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du même code ;

**16 voix pour et 3 abstentions: M Copin, Mme Brenner, M Pruvost**

18° exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme ou de déléguer l'exercice de ce droit en application des mêmes articles, dans les conditions fixées par le conseil municipal ;

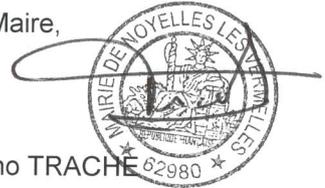
**16 voix pour et 3 abstentions: M Copin, Mme Brenner, M Pruvost**

Fait à NOYELLES-LES-VERMELLES

Les jour mois et an que dessus

Le Maire,

Bruno TRACHE 62980



REÇU LE 17 JUIN 2020



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le 4 juin à 18 h 30  
le Conseil Municipal s'est réuni à la salle Europa afin de  
respecter les mesures sanitaires et les règles de  
distanciation physique sous la présidence de Monsieur  
Bruno TRACHE, Maire, en suite de convocation en date  
du 29 mai courant, dont un exemplaire a été affiché à la  
porte de la Mairie.

**Étaient présents :** Tous les Conseillers Municipaux en exercice.

**Monsieur Etienne IOZELLI** est élu secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**OBJET : COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DE CHARGES TRANSFEREES (CLECT) DE LA  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BETHUNE BRUAY ARTOIS LYS ROMANE- Election d'un  
délégué de la commune**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à l'élection d'un représentant  
de la commune au sein de la Commission locale d'évaluation de charges transférées de la  
CABBALR ;

VU la candidature de M Bruno TRACHE ;

Le Conseil Municipal,

**ELIT**

**avec 16 voix pour et 3 abstentions: M Copin, Mme Brenner , M Pruvost**

**M Bruno TRACHE** en tant que délégué qui représentera la commune au sein de la Commission  
locale d'évaluation de charges transférées de la CABBALR.

Fait à NOYELLES-LES-VERMELLES

Les jour mois et an que dessus

REÇU LE 17 JUN 2020

Le Maire



Bruno TRACHE





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le 4 juin à 18 h 30  
le Conseil Municipal s'est réuni à la salle Europa afin de  
respecter les mesures sanitaires et les règles de  
distanciation physique sous la présidence de Monsieur  
Bruno TRACHE, Maire, en suite de convocation en date  
du 29 mai courant, dont un exemplaire a été affiché à la  
porte de la Mairie.

**Étaient présents** : Tous les Conseillers Municipaux en exercice.

**Monsieur Etienne IOZELLI** est élu secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**OBJET : DESIGNATION DU DELEGUE AU SEIN DE LA FEDERATION DEPARTEMENTALE  
D'ENERGIE DU PAS DE CALAIS -FDE 62**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à la désignation d'un délégué qui sera le représentant de la commune au sein de la fédération départementale d'énergie du Pas-de-Calais ;

VU la candidature de M Bruno TRACHE ;

Le Conseil Municipal,

**DESIGNE**

**avec 16 voix pour et 3 abstentions: M Copin, Mme Brenner, M Pruvost**

**M Bruno TRACHE** en tant que délégué qui représentera la commune au sein de la fédération départementale d'énergie du Pas-de-Calais (FDE62)

Fait à NOYELLES-LES-VERMELLES

Les jour mois et an que dessus

Le Maire



Bruno TRACHE

REÇU LE 17 JUN 2020



Hôtel de Ville  
Avenue de Paris  
62980 Noyelles-les-Vermelles



Tél. 03.21.61.38.38  
Fax. 03.21.61.38.39  
www.noyelleslesvermelles.fr  
mairie@noyelleslesvermelles.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le 4 juin à 18 h 30  
le Conseil Municipal s'est réuni à la salle Europa afin de  
respecter les mesures sanitaires et les règles de  
distanciation physique sous la présidence de Monsieur  
Bruno TRACHE, Maire, en suite de convocation en date  
du 29 mai courant, dont un exemplaire a été affiché à la  
porte de la Mairie.

**Étaient présents** : Tous les Conseillers Municipaux en exercice.

**Monsieur Etienne IOZELLI** est élu secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**OBJET : ELECTION DU DELEGUE DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA SEM SPAPA**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à l'élection d'un délégué titulaire au sein de la SEM SPAPA ;

VU les candidatures de Mme Sandra RICQ et M Léon COPIN ;

Le Conseil Municipal,

**ELIT**

**avec 16 voix pour et 3 abstentions: M Copin, Mme Brenner , M Pruvost**

**Mme Sandra RICQ** en tant que déléguée titulaire au sein de la SEM SPAPA .

Fait à NOYELLES-LES-VERMELLES

Les jour mois et an que dessus

Le Maire,



Bruno TRACHE



REÇU LE 17 JUN 2020



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le 4 juin à 18 h 30  
le Conseil Municipal s'est réuni à la salle Europa afin de  
respecter les mesures sanitaires et les règles de  
distanciation physique sous la présidence de Monsieur  
Bruno TRACHE, Maire, en suite de convocation en date  
du 29 mai courant, dont un exemplaire a été affiché à la  
porte de la Mairie.

**Étaient présents** : Tous les Conseillers Municipaux en exercice.

**Monsieur Etienne IOZELLI** est élu secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES AU SEIN DE L'ASSOCIATION DES COMMUNES  
MINIERES DU NORD-PAS DE CALAIS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant représentant la commune au sein de l'association des communes minières du Nord - Pas-de-Calais ;

VU la candidature de M Jean-Pierre COMPAGNON en tant que délégué titulaire et de Mme Leslie DZIURLA en tant que déléguée suppléante ;

Le Conseil Municipal,

**DESIGNE**

**avec 16 voix pour et 3 abstentions: M Copin, Mme Brenner , M Pruvost**

**M Jean-Pierre COMPAGNON** en tant que délégué titulaire et **Mme Leslie DZIURLA** en tant que déléguée suppléante afin de représenter la commune au sein de l'association des communes minières du Nord – Pas-de-Calais.

Fait à NOYELLES-LES-VERMELLES

Les jour mois et an que dessus

Le Maire,



Bruno TRACHE

REÇU LE 17 JUIN 2020



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt, le 4 juin à 18 h 30  
le Conseil Municipal s'est réuni à la salle Europa afin de  
respecter les mesures sanitaires et les règles de  
distanciation physique sous la présidence de Monsieur  
Bruno TRACHE, Maire, en suite de convocation en date  
du 29 mai courant, dont un exemplaire a été affiché à la  
porte de la Mairie.

**Étaient présents** : Tous les Conseillers Municipaux en exercice.

**Monsieur Etienne IOZELLI** est élu secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**OBJET : DESIGNATION DU DELEGUE ELU REPRESENTANT LA COMMUNE AU SEIN DES  
INSTANCES DU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à la désignation du délégué  
élu qui sera le représentant de la commune au sein du Comité National d'Action Sociale ;

Le Conseil Municipal,

**DECIDE**

**16 voix pour et 3 abstentions: M Copin, Mme Brenner et M Pruvost**

**DE DESIGNER** Philippe BOULERT en qualité de délégué élu qui sera le représentant de la commune  
au sein du Comité National d'Action Sociale.

Fait à NOYELLES-LES-VERMELLES

Les jour mois et an que dessus

Le Maire,



Bruno TRACHE

REÇU LE 17 JUN 2020



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt, le 4 juin à 18 h 30  
le Conseil Municipal s'est réuni à la salle Europa afin de  
respecter les mesures sanitaires et les règles de  
distanciation physique sous la présidence de Monsieur  
Bruno TRACHE, Maire, en suite de convocation en date  
du 29 mai courant, dont un exemplaire a été affiché à la  
porte de la Mairie.

**Étaient présents** : Tous les Conseillers Municipaux en exercice.

**Monsieur Etienne IOZELLI** est élu secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES AU SEIN DU COMITE SYNDICAL DU SIVOM DE  
L'ARTOIS**

VU l'article L 5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à l'élection de deux délégués  
titulaires qui seront les représentants de la commune au sein du Comité Syndical du SIVOM de  
l'Artois ;

VU les candidatures de M Bruno TRACHE et M Mikaël DUBOIS ;

Le Conseil Municipal,

**ELIT**

**avec 16 voix pour et 3 abstentions: M Copin, Mme Brenner, M Pruvost**

**M Bruno TRACHE et M Mikaël DUBOIS** délégués titulaires qui représenteront la commune au sein  
du Comité Syndical du SIVOM de l'Artois.

Fait à NOYELLES-LES-VERMELLES

Les jour mois et an que dessus

REÇU LE 17 JUIN 2020



Le Maire



Bruno TRACHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le 4 juin à 18 h 30  
le Conseil Municipal s'est réuni à la salle Europa afin de  
respecter les mesures sanitaires et les règles de  
distanciation physique sous la présidence de Monsieur  
Bruno TRACHE, Maire, en suite de convocation en date  
du 29 mai courant, dont un exemplaire a été affiché à la  
porte de la Mairie.

Étaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice.

Monsieur Etienne IOZELLI est élu secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES AU SEIN DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE  
DU PARC DES INDUSTRIES ARTOIS-FLANDRES (SIZIAF)**

VU l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à l'élection de deux délégués  
titulaires qui seront les représentants de la commune au sein du Comité Syndical du SIZIAF

VU les candidatures de M Philippe BOULERT et Mme Leslie DZIURLA ;

Le Conseil Municipal,

**ELIT**

**avec 16 voix pour et 3 abstentions: M Copin, Mme Brenner , M Pruvost**

**M Philippe BOULERT et Mme Leslie DZIURLA** délégués titulaires qui représenteront la commune  
au sein du Comité Syndical du SIZIAF.

Fait à NOYELLES-LES-VERMELLES

Les jour mois et an que dessus

REÇU LE 17 JUN 2020



Le Maire,

Bruno TRACHE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt, le 4 juin à 18 h 30  
le Conseil Municipal s'est réuni à la salle Europa afin de  
respecter les mesures sanitaires et les règles de  
distanciation physique sous la présidence de Monsieur  
Bruno TRACHE, Maire, en suite de convocation en date  
du 29 mai courant, dont un exemplaire a été affiché à la  
porte de la Mairie.

**Étaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice.**

**Monsieur Etienne IOZELLI est élu secrétaire de séance.**

\*\*\*\*\*

**OBJET : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (C.A.O)**

VU l'article L 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT qu'à la suite des élections municipales du 15 mars 2020, il convient de désigner les membres de la commission d'appel d'offres pour la durée du mandat ;

CONSIDERANT qu'outre le maire, son Président, cette commission est composée de 3 membres du Conseil Municipal ;

CONSIDERANT qu'il convient d'élire autant de suppléants que de titulaires ;

VU les candidatures de Mme Sandra RICQ, M Jean-Pierre COMPAGNON et Mme Françoise BRENNER en tant que titulaires et les candidatures de M Frédéric DUVAL, M Philippe BOULERT et M André PRUVOST en tant que suppléants ;

Le Conseil Municipal,

**ELIT A L'UNANIMITE**

**M Bruno TRACHE** Président de la C.A.O

Membres titulaires :

- Mme Sandra RICQ
- M Jean-Pierre COMPAGNON
- Mme Françoise BRENNER

Membres suppléants :

- M Frédéric DUVAL
- M Philippe BOULERT
- M André PRUVOST

Fait à NOYELLES-LES-VERMELLES

Les jour mois et an que dessus

RECUE 17 JUN 2020

Hôtel de Ville  
Avenue de Paris  
62980 Noyelles-les-Vermelles



Tél. 03.21.61.38.38  
Fax. 03.21.61.38.39  
www.noyelleslesvermelles.fr  
mairie@noyelleslesvermelles.fr



Le Maire,

Bruno TRACHE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt, le 4 juin à 18 h 30  
le Conseil Municipal s'est réuni à la salle Europa afin de  
respecter les mesures sanitaires et les règles de  
distanciation physique sous la présidence de Monsieur  
Bruno TRACHE, Maire, en suite de convocation en date  
du 29 mai courant, dont un exemplaire a été affiché à la  
porte de la Mairie.

**Étaient présents** : Tous les Conseillers Municipaux en exercice.

**Monsieur Etienne IOZELLI est élu secrétaire de séance.**

\*\*\*\*\*

**OBJET : BOURSES COMMUNALES D'ETUDES- Détermination du montant et modalités d'attribution**

Le Conseil Municipal est amené à se prononcer sur le renouvellement et les modalités d'octroi des bourses d'études ;

Après en avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal

**DECIDE**

**16 voix pour , 2 abstentions: Mme Brenner et M Pruvost  
1 contre : M Copin: contre le principe d'extension aux enfants scolarisés dans le privé**

**-DE RENOUELER** cette action et d'en fixer le montant comme suit :

- \* 55 € pour les collégiens
- \* 65 € pour les lycéens
- \* 80 € pour les étudiants

Ces bourses communales seront attribuées à tous les enfants de la commune qu'ils soient scolarisés dans le public, dans le privé ou même dans un institut spécialisé.

S'agissant des élèves des lycées professionnels, il sera apporté une aide équivalente à la moitié de la valeur du trousseau demandé par l'établissement scolaire.

Les crédits nécessaires à ces dépenses seront inscrits au Budget Primitif 2020

Fait à NOYELLES-LES-VERMELLES

Les jour mois et an que dessus

**REÇU LE 17 JUIN 2020**



Le maire  
  
Bruno TRACHE